

PRÉFET DE LA SARTHE

Direction Départementale des Territoires de la Sarthe Service Eau Environnement unité Prévention des Risques

ARRÊTÉ du

3 1 JAN. 2019

<u>OBJET</u>: Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs - Liste des communes concernées dans le département de la Sarthe

LE PRÉFET DE LA SARTHE, Officier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

VU le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n°2018-434 du 04 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

VU l'arrêté préfectoral n°2012269-0021 du 8 octobre 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Le Lude du 15 novembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Cherré-Au du 13 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Marolles-les-Braults du 18 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne du 26 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Fresnay-sur-Sarthe du 30 novembre 2018 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

<u>ARRÊTE</u>

- <u>Article 1er</u> L'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs prévue au I et II de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.
- <u>Article 2</u> La liste des risques et des documents nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont définis par un arrêté préfectoral, pris pour chaque commune concernée, conformément à l'article R 125-24 du Code de l'Environnement.
- <u>Article 3</u> Le présent arrêté et les arrêtés préfectoraux pris pour chaque commune seront mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du Code de l'Environnement.
- <u>Article 4</u> Un dossier synthétique des documents relatifs à chaque commune auxquels le propriétaire ou le bailleur peut se référer est consultable sur le site internet des services de l'État en Sarthe (http://www.sarthe.gouv.fr/information-des-acquereurs-et-des-locataires-sur-a433.html).
- <u>Article 5</u> Les immeubles bâtis ayant subi un sinistre indemnisé font également l'objet d'une obligation d'information, conformément au IV de l'article L 125-5 du Code de l'Environnement. Le site georisques.gouv.fr liste, le cas échéant, le ou les arrêtés de catastrophe sur le territoire de la commune concernée.
- <u>Article 6</u> Le présent arrêté est adressé aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Il est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Mention du présent arrêté ainsi que des modalités de sa consultation seront insérées dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté et son annexe sont accessibles sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

- <u>Article 7</u> Cet arrêté abroge et remplace les arrêtés préfectoraux n°2012269-0021 du 8 octobre 2012 et du 31 juillet 2017 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.
- <u>Article 8</u> Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Madame la Directrice de Cabinet du Préfet, Madame et Monsieur les Sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe et Mesdames et Messieurs les Maires concernés du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Thierry BARON

LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE SUR LESQUELLES S'APPLIQUE L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS, LES RISQUES MINIERS ET LA POLLUTION DES SOLS

(art. L. 125-5 III du code de l'environnement)

Aiané

Aillières-Beauvoir

Allonnes Amné **Ancinnes** Arconnav

Ardenay-sur-Mérize

Arnage Arthezé

Asnières-sur-Vègre Assé-le-Boisne Assé-le-Riboul Aubigné-Racan Auvers-le-Hamon

Auvers-sous-Montfaucon Avesnes-en-Saosnois

Avessé Avezé Avoise

Ballon-Saint-Mars Bazouges-Cré-sur-Loir

Beaufav

Beaumont-sur-Sarthe

Beillé

Bernay-Neuvy-en-Champagne

Bérus Béthon Blèves Boëssé-le-Sec

Bourg-le-Roi Bousse Brains-sur-Gée Brette-les-Pins

Briosnes-lès-Sables

Brûlon

Cérans-Foulletourte Chahaignes Champagné Champfleur

Chantenay-Villedieu

Chassillé

Changé

Château-l'Hermitage Chaufour-Notre-Dame Chemiré-en-Charnie

Chemiré-le-Gaudin

Chenay

Joué-l'Abbé

Juigné-sur-Sarthe

Juillé La Bazoge

La Bruère-sur-Loir

La Chapelle-aux-Choux

La Chapelle-d'Aligné

La Chapelle-Saint-Aubin La Chapelle-Saint-Fray La Chartre-sur-le-Loir

La Ferté-Bernard

La Flèche

La Fontaine-Saint-Martin

La Guierche La Milesse La Ouinte

La Suze-sur-Sarthe Laigné-en-Belin

Lavardin Le Bailleul Le Grand-Lucé

Le Grez Le Lude Le Mans Les Aulneaux Les Mées Le Tronchet Lhomme

Livet-en-Saosnois Loir-en-Vallée Lombron Longnes Louailles Loué Louplande Louvigny Louzes

Ligron

Lucé-sous-Ballon Luché-Pringé

Maigné

Malicorne-sur-Sarthe

Mamers Mansiané Marcon

Mareil-en-Champagne

Mareil-sur-Loir

Roëzé-sur-Sarthe Rouessé-Fontaine Rouessé-Vassé

Rouez Rouillon

Rouperroux-le-Coquet

Ruaudin

Ruillé-en-Champagne Sablé-sur-Sarthe Saint-Aignan

Saint-Aubin-de-Locquenay

Saint-Biez-en-Belin Saint-Calez-en-Saosnois

Saint-Célerin

Saint-Christophe-du-Jambet Saint-Christophe-en-Champagne

Saint-Corneille

Saint-Cosme-en-Vairais Saint-Denis-d'Orques Sainte-Jamme-sur-Sarthe Sainte-Sabine-sur-Longève Saint-Georges-du-Bois Saint-Georges-le-Gaultier Saint-Germain-d'Arcé Saint-Gervais-en-Belin Saint-Jean-d'Assé Saint-Jean-de-la-Motte Saint-Jean-du-Bois

Saint-Longis Saint-Marceau Saint-Mars-la-Brière Saint-Martin-des-Monts Saint-Ouen-de-Mimbre Saint-Ouen-en-Belin

Saint-Léonard-des-Bois

Saint-Ouen-en-Champagne Saint-Paterne-le-Chevain Saint-Paul-le-Gaultier

Saint-Pavace

Saint-Pierre-des-Bois Saint-Pierre-des-Ormes Saint-Rémy-de-Sillé Saint-Rémy-des-Monts Saint-Rémy-du-Val Saint-Saturnin Saint-Symphorien Saint-Victeur

Chérancé

Chérisay

Cherré-Au Chevillé Clermont-Créans

Commerveil
Congé-sur-Orne

Conlie Connerré

Contilly

Coulaines Coulans-sur-Gée

Courceboeufs
Courcelles-la-Forêt
Courcemont
Courcival
Courgains

Courtillers Crannes-en-Champagne

Crissé Crosmières Cures

Dangeul Degré

Dissay-sous-Courcillon
Domfront-en-Champagne

Doucelles Douillet

Duneau Dureil

Epineu-le-Chevreuil Etival-lès-le-Mans

Fatines
Fay

Fercé-sur-Sarthe

Fillé Flée Fontenay-sur-Vègre

Fresnay-sur-Sarthe Fvé

Gesnes-le-Gandelin Grandchamp

Guécélard Jauzé

Joué-en-Charnie

Maresché

Marolles-les-Braults

Marollette Meurcé Mézerav

Mézières-sous-Lavardin Mézières-sur-Ponthouin

Moitron-sur-Sarthe Moncé-en-Belin Moncé-en-Saosnois Monhoudou

Montbizot

Montfort-le-Gesnois Montreuil-le-Chétif Mont-Saint-Jean Montval-sur-Loir Moulins-le-Carbonel

Mulsanne Nauvay

Neufchâtel-en-Saosnois Neuvillalais Neuville-sur-Sarthe

Neuvillette-en-Charnie Nogent-sur-Loir Notre-Dame-du-Pé

Notre-Dame-du-Pé

Novans

Noyen-sur-Sarthe Oisseau-le-Petit Oizé

Panon

Parcé-sur-Sarthe Parennes

Parigné-le-Pôlin

Peray Pezé-le-Robert

Piacé Pincé Pirmil

Pizieux Poillé-sur-Vègre

Pontvallain Précigné Pruillé-le-Chétif

René Requeil Saint-Vincent-des-Prés

Saosnes

Sargé-lès-le-Mans Savigné-l'Evêque Savigné-sous-le-Lude Sceaux-sur-Huisne

Ségrie

Sillé-le-Guillaume Sillé-le-Philippe Solesmes

Sougé-le-Ganelon

Souillé

Souligné-Flacé Souligné-sous-Ballon Souvigné-sur-Même Souvigné-sur-Sarthe

Spay Tassé Tassillé Teillé Téloché Tennie Terrehault Thoigné

Thoiré-sous-Contensor

Thorée-les-Pins Torcé-en-Vallée

Trangé

Tuffé-Val-de-la-Chéronne

Vaas

Vallon-sur-Gée

Vernie Vezot

Villaines-la-Carelle Villaines-la-Gonais Villaines-sous-Malicorne Villeneuve-en-Perseigne

Vion

Viré-en-Champagne

Vivoin

Voivres-lès-le-Mans Vouvray-sur-Huisne

Yvré-le-Pôlin Yvré-l'Evêque